

# La saison de la grippe est revenue.

# Choisissez le vaccin ...pas la grippe!

La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière sera offerte gratuitement à tous les Manitobains et le vaccin protégera contre trois souches de grippe.

Le vaccin annuel contre la grippe est particulièrement important pour les Manitobains plus à risque d'être gravement malades en raison de la grippe, ainsi que pour leurs fournisseurs de soins et leurs proches.

## Il s'agit notamment :

- des personnes âgées de 65 ans et plus;
- des enfants âgés de six mois à quatre ans;
- des personnes atteintes d'une maladie chronique;
- des femmes enceintes;
- ou selon les conseils de votre fournisseur de soins de santé principal.
- des travailleurs de la santé et des premiers intervenants de santé;
- des personnes d'ascendance autochtone;
- des personnes qui font beaucoup d'embonpoint ou qui sont obèses;

Les Manitobaines et les Manitobains de 65 ans et plus, ou ceux qui souffrent d'une maladie chronique, devraient aussi recevoir le vaccin contre la pneumonie. La plupart des adultes n'ont besoin que d'un seul vaccin contre la pneumonie durant toute leur vie.

Pour en savoir plus, communiquez avec une infirmière de la santé publique, un médecin, un pharmacien ou avec Health Links-Info Santé au **788-8200** ou sans frais au **1-888-315-9257**.

Communiquez avec votre médecin ou rendez-vous à une clinique de vaccination contre la grippe. N'oubliez pas d'avoir votre carte d'assurance-maladie avec vous.

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_